



**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N° 1**

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN\*, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;  
Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;  
Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;  
Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;  
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;  
Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;  
\* Madame Vanessa POTELOIN excusée jusqu'à son arrivée à la question n° 6 de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 12 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

**Objet : Examen et approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2023**

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2023 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

**Décision**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 27 février 2023.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

**Le maire,**

**Joël LE BOLU**



**Le secrétaire de séance**

**Alain BOURBLANC**

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N° 2**

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN\*, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;  
Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;  
Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;  
Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;  
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;  
Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;  
\* Madame Vanessa POTELOIN excusée jusqu'à son arrivée à la question n° 6 de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 12 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

**Objet : Compte de gestion 2022 du comptable public**

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Les écritures dressées dans le compte de gestion de l'exercice 2022 par les comptables publics, d'une part, monsieur Jean Marty du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2022, d'autre part, monsieur Benoît Hélias du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2022, enfin, monsieur Nicolas Martin du 1<sup>er</sup> janvier au 23 février 2023, sont conformes à celles de l'ordonnateur dans son compte administratif.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2022.